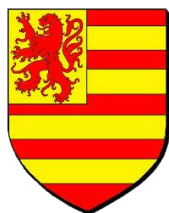


# MAIRIE DE LANTEUIL

19190 – LANTEUIL



TEL 05 55 85 51 14

E-mail : [mairie.lanteuil@orange.fr](mailto:mairie.lanteuil@orange.fr)

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 AVRIL 2022

<b>Nombre de membres du Conseil Municipal</b>		L'an deux mil vingt-deux, le quatre avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian DERACHINOIS, Maire.  <u>Date de convocation</u> : 28 mars 2022  <u>Présents</u> : Christian DERACHINOIS, Alain VAUZOUR, Alain PARIS, Sébastien CHABENAT, Jean-François LAFAURIE, Albert LAURENT, Claude MONEGER, Jean-Jacques VAILLANT, et Séverine VIGIER.  <u>Etaient excusés</u> : Nathalie DUBOIS qui a donné procuration à Alain VAUZOUR, Jérôme TADEUSZAK qui a donné procuration à Sébastien CHABENAT  Julie BERNICAL, Jean-François VERLHAC, Léa DUMOND, Laure-Hélène MASSON  <u>Secrétaire de séance</u> : Sébastien CHABENAT.
En exercice	15	
Présents	8	
Pour	10	
Contre	/	
Abstention	/	

Appel des élus et vérification du quorum.

Le Conseil Municipal nomme un secrétaire de séance qui sera chargé de consigner dans un registre les décisions prises par le Conseil Municipal (proposer un vote à bulletin scrutin)

Chaque personne présente devra porter un masque et du gel hydro alcoolique sera mis à votre disposition tout au long de la réunion

### Ordre du jour :

- Approbation des comptes administratifs de la commune et de l'assainissement
- Approbation des comptes de gestion de la commune et de l'assainissement
- Affectation des résultats 2021 pour les budgets commune et assainissement
- Vote du budget de la commune pour 2022
- Vote du budget de l'assainissement pour 2022
- Projet de construction d'une résidence seniors
- Organisation du bureau de vote pour le scrutin des élections présidentielles les 10 et 24 avril 2022
- Questions diverses

**Objet : Approbation du compte administratif de la commune**

Monsieur Le Maire quitte l'assemblée,

Monsieur Alain VAUZOUR, premier adjoint, est nommé président de séance,

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévisions	438 650.64	438 650.64	223°003.3	223°003.3	661 653.94	661 653.94
Report 2020		27 325.64	36 186.87			
Réalisés	376 684.47	422 868.08	161 896.98	130°050.66	538 581.45	552 918.74
Résultats nets		46 183.61	31 846.32			14 337.29
Résultats cumulés		73 509.25	68 033.19			5 476.06
RAR			21 610,48	52 196.25		30 585.77
Totaux cumulés	376 684.47	450 193.72	219 694.33	182 246.91	596 378.8	632 440.63
Ensemble		73 509.25	37 447.42			36 061.83

Les Membres du Conseil Municipal :

En vertu de l'article L2121-31 du CGCT, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2021 – commune - dressé par Monsieur Le Maire.

**Objet : Approbation du compte administratif de l'assainissement**

Monsieur Le Maire quitte l'assemblée,

Monsieur Alain VAUZOUR, premier adjoint, est nommé président de séance,

	Section d'exploitation		Section d'investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévisions	20 864.81	20 864.81	46 857.02	46 857.02	67 721.83	67 721.83
Report 2020		2 814.11		34 363.02		37°177.13

Réalisés 2021	14 600.32	13°313.18	12 458.10	12°492.07	27 058.42	25 805.25
Résultats nets 2021	-1 287.14			33.97	-1253.17	
Résultats cumulés 2021		1526.97		34 396.99		35 923.96
RAR			8 000.00			
Totaux cumulés	14 600.32	16 127.29	20 458.10	46 855.09	35 058.42	62 982.38
Ensemble		1 526.97		26 396.99		27 923.96

Les Membres du Conseil Municipal :

En vertu de l'article L2121-31 du CGCT, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2021 – commune - dressé par Monsieur Le Maire.

<b>Nombre de membres du Conseil Municipal</b>		<p>L'an deux mil vingt-deux, le quatre avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian DERACHINOIS, Maire.</p> <p><u>Date de convocation</u> : 28 mars 2022</p> <p><u>Présents</u> : Christian DERACHINOIS, Alain VAUZOUR, Alain PARIS, Sébastien CHABENAT, Jean-François LAFAURIE, Albert LAURENT, Claude MONEGER, Jean-Jacques VAILLANT, et Séverine VIGIER.</p> <p><u>Etaient excusés</u> : Nathalie DUBOIS qui a donné procuration à Alain VAUZOUR, Jérôme TADEUSZAK qui a donné procuration à Sébastien CHABENAT, Julie BERNICAL qui a donné procuration à Christian DERACHINOIS, Jean-François VERLHAC, Léa DUMOND, Laure-Hélène MASSON</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Sébastien CHABENAT.</p>
En exercice	15	
Présents	9	
Pour	12	
Contre	/	
Abstention	/	

**Objet : Approbation du compte de gestion de la commune**

Les Membres du Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes

de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'y pas d'observation à formuler.

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
  - Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Objet : Approbation du compte de gestion de l'assainissement**

Les Membres du Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'y pas d'observation à formuler.

- 4) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 5) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 6) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
  - Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## Objet : Affectation du résultat 2021 au budget de la commune 2022

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, ce jour, le compte administratif de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé section de fonctionnement, considérant les éléments suivants.

	RESULTAT CUMULE -001-002- avec exercices précédents  A	VIREMENT A LA SECTION D' INVESTISSEMENT CA 2021 1068 B	RESULTAT NET DE L'EXERCICE 2021  C	RESULTATS CUMULES  = A+C-B	RESTES A REALISER 2021  - Dépenses - Recettes	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-36 186.87		-31 846,32	001 - 68 033.19	21°610.48 52 196.25	=> + 30 585.77 €	- 37 447.42
FONCT	100 324.94	72 999,30	46 183,61	002 +73 509.25	0.00 €		73 509.25

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération

d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat ainsi :

<b>EXCEDENT GLOBALCUMULE AU 31/12/2021</b>	<b>+ 73 509.25</b>
<b><u>Affectation obligatoire :</u></b>	
<b>A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)</b>	<b>37 447.42</b>
<u>Solde disponible affecté comme suit :</u>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	36 061.83
Total affecté au c/ 1068 :	<b>37 447.42</b>
<b>EXCEDENT/DEFICIT GLOBALCUMULE AU 31/12/2021 à inscrire au BP 2022</b>	
<b>Affectation 1068</b>	<b>37 447.42</b>
<b>Excédent/Déficit à reporter (ligne 002 FR)</b>	<b>36 061.83</b>
<b>Excédent/Déficit à reporter (ligne 001 ID)</b>	<b>- 68 033.19</b>

## Objet : Affectation du résultat 2021 au budget de l'assainissement 2022

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, ce jour, le compte administratif de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé section de fonctionnement, considérant les éléments suivants.

	RESULTAT CUMULE -001-002- Avec exercices précédents  A	VIREMENT A LA SECTION D' INVESTISSEMENT CA 2021 B	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021  C	RESULTATS CUMULES  = A+C	RESTES A REALISER 2021 - Dépenses - Recettes	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	+ 34 363,02		33,97	001 + 34 396.99	8 000.00	8 000.00	26 396.99
FONCT	+ 2 814.11		- 1 287.14	002 + 1526.97	0.00 €	0.00	1526.97

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération

d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat ainsi :

<b>EXCEDENT GLOBALCUMULE AU 31/12/2021</b>	+1526.97€
<b><u>Affectation obligatoire :</u></b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
<b><u>Solde disponible affecté comme suit :</u></b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	+ 1 526.97
Total affecté au c/ 1068 :	
<b>EXCEDENT/DEFICIT GLOBALCUMULE AU 31/12/2021</b>	
Excédent/Déficit à reporter (ligne 002 FR)	+ 1 526.97 €
Excédent/déficit à reporter (ligne 001 IR)	+ 34 396.99 €

## Objet : Vote du budget de la commune 2022

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2022 de la commune nomenclature M14 qui s'équilibre, avec l'intégration des résultats du CA 2021, selon les données suivantes :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévisions 2022	456 381.28	456 381.28	498 709.43	498 709.43	955 090.71	955 090.71

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De voter le budget primitif 2022,
- De confier à Monsieur Le Maire le soin de signer tout document et effectuer toutes démarches pour mener à bien cette décision.

## Objet : Vote du budget de l'assainissement 2022

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2022 du service assainissement nomenclature M49 qui s'équilibre, avec l'intégration des résultats du CA 2021, selon les données suivantes :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévisions 2022	22 577.67	22 577.67	47 154.18	47 154.18	69 731.85	69 731.85

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De voter le budget primitif 2022,
- De confier à Monsieur Le Maire le soin de signer tout document et effectuer toutes démarches pour mener à bien cette décision.

## Objet : Projet de construction d'une résidence seniors

La commune envisage de vendre une parcelle lui appartenant, située au lieu-dit La Garenne, à proximité immédiate de la crèche intercommunale, d'une contenance d'environ 8457 m<sup>2</sup>, pour la réalisation d'un projet de construction d'une résidence seniors qui sera réalisé en deux tranches (première : 10 logements avec une salle commune/ deuxième : 10 logements supplémentaires).

**Objet : Organisation du scrutin pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022**

Lieu de déroulement des élections (intérieur/extérieur Mairie)

Organisation du lieu de vote en raison des conditions sanitaires

Attribution des créneaux horaires de présence du président, des assesseurs et du secrétaire

**Objet : Questions diverses**

- Point achats
- Fête des fleurs : extension de la régie Salle polyvalente pour permettre de récupérer des droits de place pour la fête florale de mai et permettre le maire de signer les documents afférents / prévoir un régisseur suppléant.
- Remerciements Famille Simonet
- Lancement projet Ecole numérique : autorisation signature devis suite à obtention de la subvention DETR 2022.

La séance est levée à 20h35.

Le Maire,

Christian DERACHINOIS